

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 16 Août 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

QUESTIONNAIRE MAISON ANNUEL et NOUVELLES LOIS DU JEU 2016/2017

Le questionnaire maison annuel est en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage > Formations*) depuis le **lundi 25 Juillet 2016 à 18H00**, et doit être effectué avant la date **limite** du **Dimanche 25 Septembre 2016 à 20H00** (heure à laquelle le questionnaire ne sera plus disponible).

Lien direct vers le questionnaire : <https://goo.gl/forms/lpkqRPhB2LiZDGz1>

Le questionnaire est constitué de questions **QCM à remplir en ligne** (aucun format papier n'est accepté) et porte exclusivement sur les **nouvelles Lois du Jeu 2016/2017** (parmi lesquelles il y a de très nombreux changements). Afin de vous aider dans vos réponses, un **document relatif à ces nouvelles Lois est également téléchargeable** sur le site du District (*rubrique Arbitrage > Documents > Nouvelles lois du jeu IFAB 2016/2017*).

Lien direct vers les Lois du Jeu IFAB 2016/2017 : <http://urlz.fr/3Y2H>

Il est vivement conseillé (pour ne pas dire obligatoire) de **bien lire ce document avant de répondre au questionnaire**.

STAGE ANNUEL DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

TOUS LES ARBITRES (catégories D1, D2, D3, D3 U19 et D4 Stagiaires, les candidats ligue seniors, féminines et jeunes, les aspirants et promotionnels D1P, D2P, D3P et JAD Promo, les arbitres assistants agréés Ligue, les arbitres assistants de District, les jeunes arbitres JAD, les jeunes arbitres JAD stagiaires les féminines, les Futsal) **ET LES OBSERVATEURS** appartenant au District De L'Isère De Football sont dans **l'obligation** d'effectuer le **STAGE DE DÉBUT DE SAISON** qui s'effectuera le :

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 de 8h à 17h
au TSF de VOIRON ancien (CREPS), Complexe La Brunerie, 38500 Voiron.

Prendre vos dispositions dès à présent.

Il y aura un test physique Werner Helsen et un examen théorique (questionnaire) dans la journée.

Le formulaire de participation au stage est à compléter directement en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage > Documents > Dossier arbitre 2016-2017*) **avant le lundi 22 août 2016**.

Lien direct vers le formulaire de participation : <https://goo.gl/forms/l11bYjwgle49z0hY2>

DOSSIER ARBITRE 2016/2017

Le Dossier Arbitre 2016/2017 est téléchargeable sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage > Documents > Dossier arbitre 2016-2017*).

Lien direct vers le dossier arbitre : <http://urlz.fr/3Y2R>

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

- Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS. Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)
- Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

CLASSEMENTS ARBITRES 2015/2016

ATTENTION ! La CDA demande aux arbitres des **catégories D1, D2, et aux arbitres D3 initialement classés parmi les 12 premiers**, de reprendre connaissance des **classements des arbitres de la saison 2015/2016, qui ont été CORRIGES** par la CDA suite à une erreur dans l'application du règlement CDA pour la saison en vigueur.

Les classements corrigés seront publiés sur le site du District de l'Isère **à partir du mercredi 17 Août 2016 à 18H00.**

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES

Deux nouvelles **formations d'arbitres auxiliaires** sont programmées :

- **lundi 5 Septembre 2016 à 19H00** au **District de l'Isère**
- **jeudi 8 Septembre 2016 à 19H00** dans le **Nord Isère** (lieu à définir)

CONTACTS COMMISSION des ARBITRES

- **Président**
André SERVE – Port. : 06 82 75 50 07 – Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr
- **Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA)**
Nicolas BROTONS – Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.ff.fr
- **Désignateur arbitres adultes**
Albert BROUTY – Port. : 06 31 79 46 91 – Port. District : 06 17 14 62 03 – Mail : albertbrouty@aol.com
- **Désignateur jeunes arbitres**
Eric FIARD – Port. : 06 70 29 68 27 – Port. District : 06 46 41 36 44 – Mail : veyet.fiard@yahoo.fr
- **Désignateur Observateurs**
Jean-Marie KODJADJANIAN – Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr
- **Désignateur Futsal et Foot Entreprises**
Fernand RODRIGUES – Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com
- **Correspondant Trésorerie**
José VELOSO – Port. : 06 08 22 01 02 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

- **Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE**
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

- **Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN**
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91
- **Secteur BASSE-ISERE**
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97
- **Secteur BIEVRE-VALLOIRE**
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS CLUBS

- **U.S FLACHERES** : Début Septembre 2016

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.